



Le Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou Charentes

SIRET : 818 733 933 00019

Code APE : 9499Z

Conseil d'Administration du 11 mai 2022

En visioconférence par Zoom

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à 20h30

Rappel de l'ordre du jour :

- Critères d'attribution des internes aux MSU
- Site internet
- Courrier MSU recevant des SASPAS pour la redevance pédagogique
- Incitation des médecins à la formation des MSU
- Liste des sites internet pour l'aide à la recherche et à la direction de thèses
- Liste des différentes difficultés que peuvent rencontrer les MSU à l'image du S15 avec propositions de solutions
- Date de la prochaine AG
- Questions diverses

Présents : Marc BESNIER, Raphaèle FORGEOT, Vincent HELIS, Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ, Valérie TRANCHEE-VERGE, Elodie ZAMBONI

Excusée : Christophe BONNET, Luc BUI-BARDET, Anne GENDREAU, Virginie LAIDET, Andrea POPPELIER

CRITERES D'ATTRIBUTION DES INTERNES AUX MSU

Avant d'aborder le sujet des critères d'attribution des internes aux MSU, il est souligné une nouvelle fois que certains nouveaux MSU ont du mal à obtenir leur agrément du fait de la perte ou de l'oubli de document par Mme BORDAGE, la secrétaire du DMG. Pour pallier à ce problème récurrent, il est proposé de relancer les MSU qui ont fait leur formation et qui ne reçoivent pas d'étudiant pour voir la raison de cette absence d'attribution d'étudiant. En effet, il est important qu'un MSU récemment formé reçoive un étudiant dès que possible afin qu'il ne perde pas l'enthousiasme et la volonté d'en recevoir.

Concernant les critères d'attribution des internes aux MSU, il est assez difficile de trancher car le COGEMS-PC n'intervient pas dans l'organisation des stages et les critères sont nombreux : démographie, évaluations sur le lieu de stage, distance entre les lieux de stage etc. Cependant, les membres du Conseil d'Administration souhaitent faire des propositions de critères au DMG

notamment pour pallier aux problèmes de nombre d'étudiants par MSU mais également pour que les MSU qui auraient des évaluations négatives soient exclus des listes de choix.

Après un débat entre les membres présents, il est convenu de faire une proposition au DMG sur 3 critères :

- Tenir compte des évaluations
- Tenir compte de la démographie (par exemple, que sur 1 trinôme, 2 MSU soient en ville et que le troisième soit en campagne)
- Favoriser les trinômes aux binômes

SITE INTERNET

Pour le moment, les retours faits au sujet du nouveau site internet sont positifs.

Le Dr NAVARETTE-HEINTZ souligne qu'il est plus fluide et plus à jour que l'ancien ce qui fait plus professionnel. Les points positifs du site sont notamment :

- Le fait de pouvoir télécharger les PDF pour pouvoir les enregistrer sur son ordinateur
- Le lien vers la page Twitter
- Le fait de ne pas avoir besoin d'un mot de passe pour se connecter

Le Dr FORGEOT demande pourquoi chaque MSU ne peut pas modifier directement ses coordonnées. Le secrétariat étant informé des modifications à apporter, les informations de changement de coordonnées sont également transmises au secrétariat du DMG.

Elodie demande s'il est possible qu'un membre du conseil d'administration soit référent pour le site internet afin de faciliter les échanges et être plus réactifs pour apporter des modifications. Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ se porte volontaire pour ce rôle en soulignant que toute modification importante sera validée par les membres du conseil d'administration via le groupe WhatsApp.

A ce jour, plusieurs mails demandant des changements sur le site sont arrivés auprès du secrétariat. Elodie les transférera donc à Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ pour validation.

Il est ensuite évoqué le fait que la liste des tuteurs du site internet ne comprend que les tuteurs MSU. Marc BESNIER informe les membres du CA qu'une liste à jour est disponible auprès de Philippe BINDER. Elodie va donc faire la demande pour la recevoir afin de mettre la liste complète des tuteurs dans l'onglet « Le Tutorat ». Une liste de diffusion sera également créée afin que les tuteurs puissent échanger, cette liste sera modérée. Le secrétariat du COGEMS devra solliciter tous les tuteurs à adhérer au COGEMS. Toujours concernant les cotisations, Elodie demande ce qu'elle doit faire pour relancer les MSU qui n'ont pas encore cotisé pour 2022 et notamment ceux qui reçoivent des étudiants en stage. Valérie TRANCHEE VERGE se propose de rédiger un mail qui sera diffusé et Elodie fera une relance par SMS environ un mois après l'envoi du mail pour ceux qui n'auront toujours pas cotisé.

Pour finir avec le sujet du site internet, le développeur doit le rendre compatible avec les téléphones portables et les tablettes.

COURRIER MSU RECEVANT DES SASPAS POUR LA REDEVANCE PEDAGOGIQUE

Il est constaté que certains MSU recevant des SASPAS n'ont pas de redevance pédagogique. Un courrier de rappel sera envoyé par mail à l'ensemble des MSU pour rappeler cette obligation qui est inscrite dans la charte des MSU et les différentes façons d'effectuer cette redevance.

Par la même occasion, il sera rappelé dans ce courrier les règles de bonne pratique pour les MSU car il a été signalé des débordements de comportements et de pratiques qui mettent en danger les internes, les patients et les MSU.

INCITATION DES MEDECINS A LA FORMATION DES MSU

Ce sujet ayant déjà été abordé à plusieurs reprises, il est décidé de continuer à inciter les médecins à se former en tant que MSU.

LISTE DES SITES INTERNET POUR L'AIDE A LA RECHERCHE ET A LA DIRECTION DE THESES

Marc BESNIER informe les membres présents qu'une liste est en train d'être établie et devrait être finalisée d'ici l'été. Le lien de cette liste pourra être mis sur le site internet du COGEMS.

LISTE DES DIFFERENTES DIFFICULTES QUE PEUVENT RENCONTRER LES MSU A L'IMAGE DU S15 AVEC PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Le Président du COGEMS souhaitait aborder ce sujet avec l'idée soit de mettre en place un forum sur le site internet qui serait modéré soit organiser une formation S15. Si l'idée du forum est retenue, il faudrait établir une liste de thèmes pour orienter les premiers échanges ; lorsqu'un MSU souhaiterait accéder au forum, une fenêtre s'ouvrirait avec les règles de comportement et la possibilité d'être exclu en cas de non-respect des règles ; il y aurait également un bouton « Signaler » pour que les propos non appropriés puissent être signalés.

Plusieurs personnes présentes pensent qu'il serait difficile de mettre en place un forum qui serait modéré et que ce serait une « vraie machine à gaz ».

Il est également évoqué de refaire un groupe d'échange de pratiques lors de la prochaine assemblée générale.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

DATE DE LA PROCHAINE AG

Pour fixer la date de la prochaine assemblée générale, il faut tenir compte du délai pour le comptable de finaliser les comptes, des vacances scolaires et des différentes réunions (AG, CA, congrès) des partenaires du COGEMS.

A partir de tous ces éléments, il est décidé que l'assemblée générale aura lieu le samedi 4 mars 2023.

Pour le lieu, plusieurs possibilités sont évoquées : l'Espace Régional, la maison du département des Deux-Sèvres ou un nouveau lieu en Poitou-Charentes car certains MSU sont demandeurs de varier les lieux. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

QUESTIONS DIVERSES

1. Avancement des évaluations des MSU

Marc BESNIER explique que plusieurs MSU ont été consultés ainsi que le CRP et le DMG. A l'issue de cette consultation, il a été décidé qu'une seule évaluation sera faite par les étudiants. Cette évaluation contiendra des parties communes aux COGEMS, CRP et DMG et d'autres

parties seront spécifiques à chaque organisation. L'objectif étant d'avoir un meilleur suivi sur le long terme notamment avec des drapeaux rouges quand les évaluations font apparaître un problème. Le recueil des données se fera via Lime Survey, ce qui permet d'avoir un traitement neutre des données et une pré-mise en forme de celles-ci.

Pour les MSU adhérents au COGEMS, la consultation des évaluations les concernant se fera sur leur espace personnel du site internet. Ils y auront accès s'ils sont à jour de leur cotisation.

2. Exclusion des MSU déviants

Après 2 ou 3 évaluations, il serait intéressant d'avoir un retour du DMG avec le nombre de drapeaux rouges. Il est convenu que la demande de ce retour sera faite par le président du COGEMS.

3. Organigramme du conseil d'administration

Elodie demande s'il est possible de voir avec chaque administrateur quel rôle il souhaite avoir au sein du COGEMS afin de mettre à jour l'organigramme qui est sur le site du COGEMS. Il est décidé d'échanger à ce sujet sur le groupe WhatsApp.

4. Soirée festive du COGEMS

Le Dr GENDREAU, excusée pour son absence, a envoyé un mail au secrétariat pour savoir si les membres du DMG qui seront présents lors de la soirée festive organisée par le COGEMS pourraient faire une présentation des nouveautés ou informations à faire passer aux MSU. De manière unanime, les administrateurs présents affirment que la soirée festive a pour objectif de passer un bon moment entre MSU et que ce ne serait donc ni le lieu ni le moment pour ce genre d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.